



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SYMBOLE BOURSIER : TEQ

LE 13 JUILLET 2022

TERRANUEVA CLÔTURE UN PLACEMENT PRIVÉ DE DÉBENTURES DE 2 950 000 \$

L'ASSOMPTION, QUÉBEC – Corporation Terranueva (CSE: TEQ) (« Terranueva » ou la « Société ») annonce la clôture d'un placement privé sans courtier de débentures convertibles garanties de second rang pour un montant principal brut total de 2 950 000 \$ reçu en espèces et portant un taux d'intérêt de 5 % par année (le « Placement »). Le montant principal et les intérêts sont payables dans cinq années, soit à l'échéance du 12 juillet 2027, et le montant principal est convertible en tout temps pendant trois ans, soit jusqu'au 13 juillet 2025, au gré du détenteur, en actions ordinaires votantes du capital social de Terranueva (« Actions ordinaires ») au prix de conversion de 0,08 \$ par Action ordinaire. Les débentures seront garanties par hypothèque de second rang sur l'universalité des biens meubles de la Société. Les débentures et les Actions ordinaires sous-jacentes sont assujetties à une période de détention obligatoire de quatre mois et un jour à compter de la clôture.

Toutes les parties au Placement traitent à distance avec Terranueva, à l'exception de la participation d'un dirigeant et actionnaire de contrôle de la Société décrite ci-dessous, et aucune commission n'était payable. Le tout est sujet aux approbations réglementaires applicables.

Le produit du Placement servira principalement à renflouer le fonds de roulement de la Société et au développement de ses affaires.

Un dirigeant et actionnaire de contrôle de la Société a souscrit, directement et indirectement, pour un montant principal total de 2 315 750 \$ convertible en un maximum potentiel de 28 946 875 Actions ordinaires. Sa détention actuelle sur une base non diluée demeure inchangée à 26,92 % tandis que sa détention sur une base partiellement diluée (advenant une conversion potentielle), actuellement de 42,47 %, augmentera de 13,95 % suivant la conversion du montant principal brut total du

Placement. L'émission de débentures à cet initié constitue une opération entre personnes apparentées, mais qui est dispensée de l'obligation de fournir une évaluation officielle et d'obtenir l'approbation des porteurs minoritaires aux termes du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières et le conseil d'administration de la Société, qui comprend des administrateurs indépendants qui ne sont pas des salariés de la Société, a approuvé le Placement à l'unanimité. De plus, ni la Société ni ladite personne apparentée ne disposent d'information importante encore inconnue du public au sujet de la Société ou de ses titres. Terranueva n'a pas déposé de déclaration de changement important relativement à la participation des initiés au moins 21 jours avant la date de la clôture du placement privé, car la participation de cet initié n'était pas déterminée à ce moment-là.

À PROPOS DE TERRANUEVA

Terranueva s'appuie sur la recherche et développement, l'innovation et l'efficacité opérationnelle pour devenir un acteur incontournable dans l'industrie émergente du cannabis. Son objectif est de fournir sur le marché canadien comme à l'international, du cannabis de première qualité. Pour atteindre son objectif, Terranueva met en oeuvre une approche de production modulaire intégrant les dernières avancées et innovations dans l'automatisation de ces processus. Corporation Terranueva Pharma, sa filiale détenue en propriété exclusive, détient les licences nécessaires de Santé Canada pour exécuter sa mission.

Pour en savoir plus sur Terranueva, consulter www.terrannueva.ca.

La CSE et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la CSE) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Dominique St-Louis, Chef de la direction financière de la Société
Téléphone : (450) 591-1011